

# **Association des résidents du Vieux-Montréal**

Assemblée générale du 5 novembre 2007

Hôtel Nelligan, Salle Royale

Invités : M. Benoit Labonté,  
maire de l'arrondissement Ville-Marie et M. Karim Boulos, conseiller de la Ville pour le district Peter-McGill.

## **Quelques mots du Maire**

Les revenus (550 000 \$) provenant de plus de 1 500 contraventions (propreté) données en cinq mois seront investis dans un fonds d'embellissement pour générer un retour sur le bon comportement. Alors que la courbe de propreté est en croissance, le niveau visé n'est toujours pas atteint car M. Labonté rappelle qu'il veut que le centre-ville soit un des plus propres au monde d'ici quatre ans.

Le centre-ville a un problème de sécurité relié à la vente des stupéfiants et à l'itinérance, d'où la fermeture des parcs pendant la nuit, le tout suivi par des patrouilles accrues.

Au printemps, l'interdiction de chiens dans les parcs du Square Viger et Émilie-Gamelin a eu un bon effet car, à la fin de l'été, les citoyens se sont réappropriés ces parcs.

Toutefois, la réduction du nombre d'itinérants dans ces parcs a eu pour effet d'augmenter leur nombre dans le secteur Berri et de la Commune. Des efforts seront faits dans ce secteur, au printemps prochain, pour réduire ce problème mais M. Labonté souligne qu'il faudra être patient avant d'atteindre le niveau de paix voulu.

## **Période de questions :**

Q.- M. André Lépine demande si la Ville pourrait recourir à des moyens légaux, comme l'expropriation, pour régler le problème associé à l'ancienne taverne située angle Berri et de la Commune. Mme Ginette Robidoux indique que cet endroit est occupé par des itinérants qui font du bruit et du chahut à l'année longue.

R. M. Labonté souligne qu'il faut faire une distinction entre les itinérants qui demeurent avec nous tout au long de l'année et ceux dont nous « héritons » d'ailleurs, notamment de l'Ouest canadien. Il réitère que des moyens seront pris et qu'il faut se montrer patient pour l'atteinte des objectifs souhaités.

Q. M. Francisco Arenas dit avoir observé des personnes, à 5 h 30 le matin, étendues sur la pelouse du Champ de Mars.

R. M. Labonté souligne qu'il faut être prudent dans la gestion de ces cas car il y a des limites légales. Par exemple, on ne peut cibler des gens sur la base de leur apparence physique.

Q. M. Francisco Arenas souligne que les camions lourds continuent de sillonner la rue Notre-Dame après 22 h alors que ce trafic est illégal.

R. M. Boulos signalera la situation à M. Simoneau du service de police pour qu'une opération policière soit menée pour corriger cette situation.

Q. M. Barry Kilroy parle du stationnement angle Saint-Pierre et Notre-Dame, lieu historique de la maison du général Richard Montgomery, général américain qui dirigeait les troupes qui ont envahi Montréal en 1775. Il suggère que ce terrain soit récupéré par la Ville et mis en valeur. En plus de préserver un patrimoine historique, ce lieu attirerait sûrement les touristes américains qui nous visitent. Il présente au Maire une étude de potentiel archéologique pour appuyer sa demande.

R. M. Labonté accepte le document pour examen ultérieur.

Q. M. Barry Kilroy revient sur les événements récents et malheureux survenus au Pub Saint-James. Ce lieu près de sa résidence génère beaucoup de bruits et des conduites répréhensibles de la part des clients particulièrement à la fermeture du commerce.

R. M. Labonté mentionne que ce genre de problèmes a été réglé rue Sainte- Catherine lorsqu'on a augmenté la fréquence des patrouilles à partir de 3 h. Il croit qu'une solution doit être élaborée pour faire de même dans le Vieux- Montréal.

Commentaire de Mme Sophie Couilleaux : la Ville a vendu 900 vignettes de stationnement « 02 » alors qu'il n'y a que 188 espaces réservés pour ces détenteurs d'où la pénurie de stationnement pour les résidants.

Commentaire de Mme Ginette Major : observant que des vignettes et des parcomètres se « côtoient » en certains endroits, elle demande si, à partir de 18 h, des places de stationnement (à parcomètre) pourraient être disponibles pour les résidants avec vignette 02 ou 03).

Q. Mme Carmen Iasenza et M. Stéphane Bollard : Mme Iasenza, indique sa profonde insatisfaction dans sa gestion du dossier Boris Bistrot. Elle lui a envoyé une lettre le 4 juin dernier toujours sans réponse. Elle se demande si le propriétaire de cet établissement, M. Lebeau, a droit à des privilèges car rien ne bouge malgré plusieurs interventions de la police, de l'ombudsman et de l'inspecteur de bâtiment (en mesure de bruit). M. Lebeau paie-t-il les contraventions reçues? M. Bollard ajoute : la vie des résidants aux abords de ce commerce est insupportable et cette situation peut même affecter la valeur de sa propriété. Il envisage sérieusement de déménager devant l'immobilisme des autorités.

R. M. Labonté ne se souvient pas de la réception de sa lettre du 4 juin et s'excuse du fait qu'elle n'ait pas encore reçu une réponse. Il promet de retracer cette lettre et de lui revenir dans les meilleurs délais. Quant aux contraventions impayées, il est convaincu qu'elles ne restent pas impayées. Il doit vivre avec les règlements et verra ce qui peut être fait dans le cadre de la réglementation et étudiera la décision prise concernant le Boris Bistrot.

Commentaire de Mme Ginette Major : elle rappelle que des problèmes similaires provenant du Café des Éclusiers ont été réglés par les résidants voisins, devant les autorités de la Régie des alcools, des courses et des loteries. Elle invite Mme Iasenza à communiquer avec l'Association qui lui donnera les contacts d'intervenants possibles.

Commentaire de M. Labonté : le nombre de poubelles est passé de 500 à 1 300 au cours de l'année mais elles sont encore trop petites et peu pratiques.

Mme Françoise Bonnet : au sujet des terrasses et des bars, cela fait 20 ans que ces problèmes existent dans l'est du Vieux-Montréal, ils ne font que s'étendre. Où en est on sur la réglementation sur le bruit?

Q. M. Barry Dolman : il aimerait connaître les règles de gouvernance des différents territoires, par exemple entre le Vieux-Port et l'Arrondissement.

R. M. Labonté : le partage des pouvoirs est très défini entre les deux autorités gouvernementales. Les relations cordiales entre l'Arrondissement et l'administration du Vieux-Port sont et favorables aux demandes de l'Arrondissement.

Q. Mme Sophie Caudiu veut connaître la suite des événements concernant le « Pigeon Hole ».

R. M. Labonté : la vente du terrain est accompagnée d'une obligation très stricte stipulant que le nouveau propriétaire a un maximum de trois ans pour réaliser un projet. À défaut de se conformer à cette obligation, il perd son projet. M. Boulos, à titre de président du CCU, affirme qu'il n'a pas reçu de documents présentant un projet pour cette propriété.

Un résidant non identifié demande si un résidant siège au le Conseil de la CCU?

R. M. Karim Boulos : il vient de prendre le dossier composé d'architectes et d'urbanistes et mentionne qu'il reste deux postes à combler. Il invite les résidants à postuler.

Q. Mme Ginette Major : elle demande qu'il y ait un calendrier établi pour le ravalement des corniches, des fenêtres et des façades dans le Vieux-Montréal.

R. M. Labonté : il déjà fait une allocution, il y a dix jours, sur ce sujet. Toute la réglementation devra être revue et corrigée. Il est en relation avec Paris (où les façades doivent être nettoyées tous les dix ans) à ce sujet.

### **Activités de l'Association en 2006-2007**

#### **Amuseurs publics**

À une table de concertation comprenant les résidants, commerçants, artisans et amuseurs publics instaurée pour discuter des problèmes de sécurité, de concurrence et de qualité de l'animation sur les sites du Vieux-Montréal, il fut proposé : de réviser certains règlements encadrant les activités des artisans et amuseurs publics pour 2008, d'augmenter la présence policière et la création d'un poste de régisseur des activités d'animation. D'autre part, les musiciens devront utiliser des amplificateurs de 25 watts ou moins.

#### **Propreté et patrimoine**

Problème des sacs d'ordures sortis à contretemps : Mme Ginette Major déclare que l'horaire de collecte doit être modifié lors du renouvellement des contrats des sous-traitants en décembre 2008. D'ici là, elle invite les membres à acheminer leurs plaintes à l'Association. Cas du 22-26, Notre-Dame Ouest : au début de son mandat, M. Labonté a entamé des procédures d'expropriation. Ce processus très long est en cours.

#### **Présence de l'Association**

Mme Major souligne que l'Association est constamment sollicitée pour prendre part aux débats concernant le Vieux-Montréal.

#### **Journal**

Mme Françoise Espie-Bourseau, rédactrice en chef du journal, déclare que le format de 16 pages du journal sera maintenu. Quant à la rubrique intitulée « La parole à nos lecteurs » elle invite les membres à l'utiliser pour faire connaître leurs opinions et à consulter « Le compte rendu de la Table de concertation » et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de l'Association.

#### **Stationnement avec vignettes : étude en cours**

Mme Céline Germain admet qu'il y a un manque de places de stationnement alors qu'il y a trois vignettes vendues pour un espace. Elle travaille avec M. Michel Demers de l'Arrondissement pour revoir le schéma couvrant le territoire 02 ouest. Par la suite, le même travail sera entrepris pour le territoire 03.

#### **Dépôt du bilan financier par Denis Rochon**

M. Denis Rochon présente les états financiers (copie fut remise aux participants à leur inscription). Il indique que les revenus de l'Association proviennent principalement des annonces parues dans le journal. Il faut également souligner que l'année financière 2007 se conclut par un surplus de 2 476 \$

#### **Mise à jour du site Web de l'ARVM**

Mme Ginette Major : le site est à refaire et sera opérationnel d'ici peu.

### **Permis de bars**

Mme Ginette Major indique que M. Pierre Sainte-Marie, de l'arrondissement de Ville-Marie, est l'invité de la prochaine réunion du conseil d'administration, le 20 novembre prochain. Il y sera question du moratoire et du contingentement.

### **Bruit (concerts rock dans le Vieux-Port/bars)**

Mme Major invite les résidants à continuer de faire des pressions auprès des autorités du Vieux-Port dans le but de diminuer la nuisance reliée à ces événements. D'ailleurs, le Vieux-Port cherche des technologies pour atténuer le son.

### **Période de questions**

M. André Lépine se plaint des activités à la Marina du Vieux-Port. Un bâtiment temporaire, originalement destiné à la vente de condos pour l'Héritage, a été converti en bar. Il se plaint également des bruits provenant des bateaux AML.

Mme Claire Morissette : Faisant suite à la plainte de M. Lépine, elle suggère de vérifier ce qui se passe autour de la Marina du Vieux-Port et d'en informer les résidants par le biais du journal de l'Association.

M. Gabriel Clairét : Toute l'année, on a fait mention de problèmes de circulation, de stationnement et d'accès au Vieux-Port et il se demande si ce problème, appelé à devenir plus important avec l'implantation des différents projets (Hôtel Viger, etc.), sera réglé.

R. Mme Major : L'Association participe à une étude commandée par la SDC sur les flux de circulation et de stationnement. Un rapport est d'ailleurs attendu prochainement. En parallèle, nous savons que la ville-centre a commandé une étude similaire dont les conclusions seraient en partie implantées en 2008.

Mme Céline Germain indique qu'elle travaille avec M. Demers de l'Arrondissement pour le problème relié au stationnement.

### **Intégration de la Cité Multimédia à l'Association des résidants du Vieux- Montréal**

M. Denis Rochon propose que le territoire de la Cité Multimédia soit intégré au territoire de l'Association étant donné que les deux territoires sont intimement liés et partagent les mêmes problèmes et préoccupations. Un vote est demandé à l'assemblée générale et cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **Mise en candidature pour les postes d'administrateurs au Conseil**

Les noms des nouveaux membres du Conseil, qui combleront les postes vacants, seront communiqués lors de la prochaine parution du journal.

Hélène Deserres, secrétaire de l'assemblée générale de l'ARVM